

L'avenir des places de la cité médiévale : Devenez membre du panel citoyen

Conscients des enjeux qui se jouent pour l'avenir de la commune, le maire, l'équipe municipale et leurs partenaires poursuivent l'effort pour faire avancer, avec la population, le projet des places de la cité médiévale de Laon.

En cours depuis 2021, cette démarche de Dialogue Citoyen ouvre son second chapitre pour recueillir les avis et idées d'un maximum d'habitants et de forces vives du territoire. Elle fait suite au concours d'urbanisme et d'architecture remporté en septembre 2021 par l'agence HYL et a pour propos la présentation du projet et l'apport du regard, des avis et des propositions des habitants.

Nous proposons ici aux personnes intéressées par l'avenir de la commune et qui souhaitent s'investir jusqu'à la fin du projet d'**intégrer un panel citoyen consultatif**. Ils pourront ainsi **participer à des actions exclusives de réflexion** dans le cadre de la démarche du dialogue citoyen :

Deux groupes seront constitués : **un groupe d'habitants** (utilisateurs de la ville) et un second groupe **d'agents publiques et d'entreprises** (acteurs de la ville)

Deux groupes de 16 places sont disponibles (soit 32 places au total)

Vous devez être un habitant de Laon

Avoir au minimum 16 ans

Nous serons attentifs à la parité et à la représentativité du panel citoyen du projet.

De plus, le panel citoyen respecte le principe de neutralité. **Il fonctionne en toute indépendance des partis politiques, du conseil municipal, des syndicats, des associations ou de tout autre groupe.**

Un tirage au sort sera réalisé pour retenir 16 habitants parmi les réponses réceptionnées.

Un second groupe de 16 personnes sera tiré au sort pour représenter les agents publics et entreprises (acteurs de la commune).

Charte du panel citoyen du projet des places médiévales à Laon

PREAMBULE

Le panel citoyen du projet des places médiévales est composé d'un groupe d'habitant-e-s de la commune et d'un groupe d'agents public et d'entreprises de la ville Laon souhaitant apporter leur contribution jusqu'à la fin du projet au bénéfice de l'intérêt général de la commune. Il travaille et agit dans le respect des valeurs développées ci-dessous, notamment la liberté, l'égalité, la fraternité, la laïcité, la neutralité et l'indépendance.

Au total, 32 places sont disponibles dans le panel citoyen. Vous devez être habitant de Laon. Avoir au minimum 16 ans.

Dans un souci d'équité, nous serons attentifs à la parité et à la représentativité du panel citoyen du projet. Un tirage au sort sera réalisé pour retenir 32 candidats parmi les réponses réceptionnées.

Le panel citoyen sera effectif de la première réunion du groupe jusqu'à la fin de la démarche de dialogue citoyen du projet. Il requiert donc un engagement ponctuel, pour des actions organisées en amont.

En parallèle, les commerçants et les représentants d'associations de la ville seront conviés à une réunion d'échange sur le projet en présence du maitre d'œuvre.

RÔLE

Le panel citoyen a pour but de créer un espace d'idées, de réflexions et de suggestions sur le projet des places médiévales. En leur qualité d'habitants et acteurs de la ville, les membres du groupe participent à des actions exclusives (réunions projets, réunions publiques, world café, visio-conférences participatives, ateliers co-construction) dans le cadre de la démarche de Dialogue Citoyen grand public, menée par l'agence d'urbanisme VE2A pour le compte de la mairie de Laon et ayant lieu de novembre 2022 à la fin de l'année 2023

Le rôle du groupe est purement consultatif, la décision finale revenant aux élus.

LES VALEURS DU GROUPE DES AMBASSADEURS

Liberté

La vocation du panel citoyen est de favoriser l'expression d'une parole libre et sans contrainte. Chaque membre peut émettre des propositions et avis sur chacun des thèmes débattus lors des actions. Chaque citoyen habitant Laon, représentant d'entreprise et agent public de la commune, âgé d'au minimum 16 ans, peut candidater pour rejoindre le panel citoyen dans la limite des 32 places disponibles et à condition de signer et d'accepter la présente charte. Chaque membre peut également le quitter librement selon son souhait.

Egalité

La parole de chaque membre est considérée et prise en compte de façon égale. Les propositions et avis émanant du panel citoyen résultent des échanges entre chacun de ses membres et en constituent la synthèse. En l'absence de consensus, les représentants du panel, font mention de l'ensemble des avis, propositions alternatives formulés.

Fraternité

La mobilisation du panel citoyen relève d'une démarche collective et solidaire au service de l'ensemble des habitants et des acteurs de la ville de Laon. Les membres du panel citoyen s'engagent volontairement et bénévolement à œuvrer en faveur de leur commune, dans le respect de chacun, avec bienveillance.

Laïcité

Le panel citoyen s'inscrit dans le respect de la laïcité. La parole et les actes de ses membres ne doivent pas être contraires au principe de la laïcité et la liberté de conscience de ses membres doit être respectée.

Neutralité et indépendance

Le panel citoyen est autonome. Il fonctionne en toute indépendance des partis politiques, du conseil municipal, des syndicats, des associations ou de tout autre groupe.

Le panel citoyen réfléchit avec neutralité et peut si besoin consulter des acteurs spécialisés dans les sujets traités pour étoffer ses connaissances.

Pluralité et parité

La pluralité des voix qui s'expriment au sein du groupe garantit la richesse des positions qu'il porte. Le panel citoyen cherche à être le plus représentatif possible des habitants et acteurs de la commune : représentativité des genres, représentativité des tranches d'âge etc... Le panel citoyen respecte le principe de non-discrimination.

Restitution des travaux

Les synthèses des sujets traités sont restituées lors de réunions du Conseil municipal et par tout autre moyen permettant de mieux communiquer auprès des habitants.

Engagement

Le panel citoyen fonctionne en respectant la présente charte.

- Les réunions se tiennent aux dates communiquées en amont dans le cadre du planning du dialogue citoyen du projet.
- Le panel citoyen désigne un ou des référents pour le représenter auprès du conseil Municipal si nécessaire.
- Le panel citoyen souhaite obtenir un consensus sur les sujets traités. Si le consensus n'est pas trouvé tous les avis sont exprimés.
- Le panel citoyen ou chacun de ses membres ont la possibilité de communiquer sur les travaux auxquels ils participent à l'issue des réunions ou actions.

Toutefois aucune communication n'est acceptée pendant celles-ci.

- Les réunions du panel citoyen ne sont pas publiques

L'acceptation et le respect de la présente charte est une condition indispensable au statut de membre du panel citoyen

Toute personne dérogeant aux présentes règles et agissant dans une démarche irrespectueuse et/ou non constructive pourra être exclue
